

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

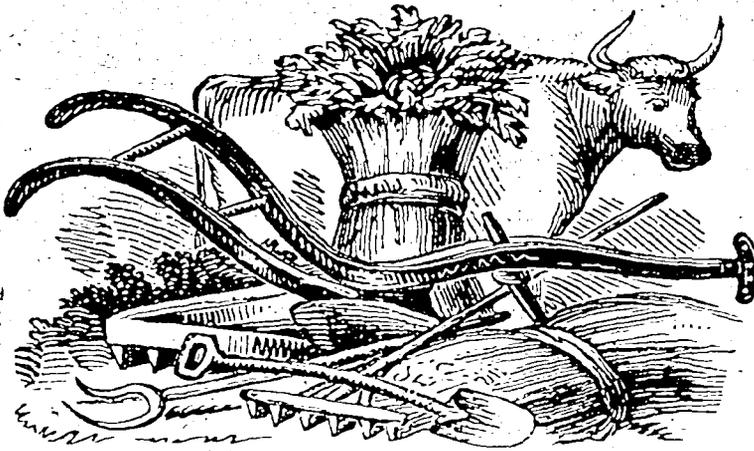
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jaudis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à l'Administration, et les arrérages devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

La Souscription en faveur des colons

L'appel à nos abonnés a été entendu, un grand nombre se sont empressés de nous faire tenir le prix de leur abonnement ; des personnes généreuses mêmes nous ont envoyé leur souscription en faveur des colons. Quelques-unes de ces dernières nous ont prié de ne pas publier leur nom, mais si leur nom ne paraît pas dans nos colonnes, leur œuvre reste et nous les en remercions de tout cœur. Enfin une autre catégorie, tout en reconnaissant l'utilité de la souscription annoncée, tout en nous félicitant de notre heureuse et patriotique idée, nous apprend qu'elle a déjà pris part à la bonne œuvre en faisant parvenir aux colons des sommes assez considérables. Tout cela nous prouve combien le peuple canadien est charitable et sait dans l'occasion secourir les compatriotes nécessiteux.

Cependant nous aurions désiré obtenir un succès plus grand ; notre satisfaction n'est pas complète, la Province de Québec ne doit pas se montrer mesquine : notre généreuse population peut faire de plus grands efforts pour venir en aide à des compatriotes nécessiteux.

Le temps s'écoule rapidement. Rappelons-nous que c'est le 15 mai courant que se clora notre liste de souscription, qu'on se hâte donc de se rendre à notre appel, que les quelques jours qui restent encore soient utilement employés. Il n'est pas difficile de trouver une piastre d'abonnement et d'y adjoindre quelques sous pour les colons.

Malgré notre pauvreté, nous avons voulu concourir à la bonne œuvre, que l'on nous aide, que l'on suive l'exemple des hauts personnages qui, les premiers, ont voulu mettre leur nom en tête de notre liste. Hâtons-nous !

CAUSERIE AGRICOLE

DES LABOURS

Le labour est la plus importante des façons données à la

terre ; il est comme la partie fondamentale de toute culture. Un homme peut savoir semer, herser, faucher, couper les grains ; s'il ne sait pas conduire une charrue, il ne sait rien, et ne peut être considéré comme cultivateur. Un cultivateur ne doit son titre qu'à la possession de la science pratique de tous les travaux d'une ferme et en particulier des labours.

Un bon laboureur est un homme précieux, mais un mauvais laboureur est une cause de ruine. Travillée, remuée par le premier, la terre pousse avec vigueur, toutes choses étant égales d'ailleurs ; entre les mains du second, au contraire, elle produit peu, les grains lèvent difficilement, malgré les soins du semeur et croissent irrégulièrement même dans les terrains riches.

Ce n'est nullement notre intention d'enseigner à nos lecteurs la manière de tenir une charrue, et de la diriger dans le sol. Cette partie des connaissances agricoles n'est pas du ressort de l'enseignement théorique, ou en d'autres termes, il est impossible à un livre ou à un journal de montrer à tenir la charrue. La pratique seule peut donner ici l'enseignement convenable. Si un jeune homme veut apprendre à bien conduire une charrue, il faut d'abord qu'il suive un bon laboureur, et qu'il étudie sa manière d'opérer ; puis qu'il prenne lui-même les mancherons et essaie d'imiter son modèle. Pour réussir dans cette étude, il faut donc un bon modèle, de la bonne volonté et une certaine habileté manuelle.

Mais si les journaux et les livres ne peuvent enseigner à tenir une charrue, ils peuvent en toute connaissance de cause faire connaître les conditions d'un bon labour. C'est ce que nous voulons entreprendre dans cette causerie.

Mais en commençant on nous permettra bien de faire une petite question : Pourquoi fait-on des labours ? La réponse est facile dira-t-on, on laboure pour ameublir la terre. Sans doute on laboure pour ameublir la terre ; c'est bien là le but principal du labour, mais ce n'est pas son seul but, et si l'on ne labourait que pour obtenir l'ameublissement du sol, le travail serait certainement mal fait. On peut ameublir

un sol de différentes manières, cependant il n'y en a qu'une de convenable; cette dernière consiste à retourner une certaine couche de terre de manière que la partie inférieure de cette couche soit plus ou moins complètement ramenée à la surface. Si l'on bouleversait le terrain sans retourner les bandes de terre, le sol serait bien ameubli, cependant le labour ne serait pas bon et l'on s'en apercevrait bientôt par une forte diminution dans les produits.

L'ameublissement du sol n'est donc pas le seul but du labourage. Il y en a un second très-important, presque aussi important même que le premier. Pendant la végétation des plantes, les racines, enfouies à une certaine profondeur dans la terre, prennent autour d'elles la nourriture dont elles ont besoin. Les couches, au milieu desquelles les racines vivent s'appauvrissent ainsi, tandis que les autres couches gardent leur ancienne richesse et même l'augmentent. En renversant les bandes, le labourage ramène à la surface la terre épuisée et place au fond de la raie les couches les plus riches. Ainsi, mettre en contact avec les racines des couches nouvelles et non épuisées par la culture précédente, voilà le second but du labour. Si ce but est négligé, l'opération sera certainement defectueuse.

Les labours enrichissent les sols, dit-on, cet avancé est parfaitement prouvé par les heureux effets des labours répétés dans les terres fortes. L'argile à laquelle ces terres doivent leurs propriétés, étant soumise au contact de l'air, absorbe les vapeurs de l'atmosphère, les retient avec force et sa richesse en est considérablement augmentée. Le terrain possède la même propriété. Mais cette absorption ne peut avoir lieu que si l'air pénètre bien les terres, c'est-à-dire si celles-ci sont meubles. De plus, il existe un grand nombre de terres fortes, tenaces, difficiles: ces terres sont riches pour la plupart, cependant elles produisent misérablement. Les substances qui font leur richesse restent sans emploi et les récoltes souffrent au milieu de l'abondance.

Un changement heureux se ferait bientôt si ces substances fertilisantes pouvaient être mises en contact avec l'air; car il ne faut pas l'oublier, une matière quelconque ne peut servir à la nourriture d'une plante qu'à la condition d'être décomposée, et transformée en principes solubles (fondants). Dans une terre dure, non ameublie, cette décomposition est impossible et une immense richesse reste enfouie sans profit. Ameublissons ces terres, soumettons-les à des labours nombreux, alors l'air s'introduira dans leur sein et fera subir aux matières fertilisantes une décomposition qui les rendra propres à nourrir les végétaux. A ce point de vue, les labours enrichissent encore la terre puisqu'ils font servir à l'alimentation des récoltes des substances jusque là restées inutiles.

Chez la plupart de nos cultivateurs, on a l'air de craindre l'action des labours, on les fait avec ménagement, on a toujours peur que la charrue ne pénètre à une trop grande profondeur et surtout on laboure le moins souvent possible. Dans certains terrains, les labours profonds peuvent avoir de très-mauvais effets; mais sans faire ce que l'on appelle des *labours profonds*, il serait très-avantageux de donner aux labours une profondeur plus considérable qu'ils n'ont généralement. Un labour de trois à quatre pouces n'est pas suffisant lorsqu'il est donné seul; pour la plupart de nos plantes cultivées, il faut au labour au moins six pouces de profondeur, afin que les racines puissent s'enfoncer librement dans le sol et avoir à leur disposition une plus grande épaisseur de terre fertile.

Quelles que soient la nature du sol et la température un labour de six à sept pouces est toujours préférable à celui

de trois à quatre pouces. Dans une terre sèche labourée profondément les plantes ne souffrent jamais autant de la sécheresse, car leurs racines vont chercher, dans les couches profondes, l'humidité qui leur fait défaut à la surface. Dans un sol humide, au contraire, l'eau surabondante s'infiltré à travers la terre meuble et se rend dans les couches les plus basses, laissant aux racines une épaisseur de terre suffisant amplement à leur végétation.

Les labours légers ou peu profonds nous privent de ces avantages, que la saison soit humide ou qu'elle soit sèche, les plantes y souffrent toujours; il n'y a que les saisons exceptionnellement favorables qui leur permettent de réussir. Pendant les étés secs, les récoltes sont complètement privées d'humidité; tandis que dans les étés humides elles sont entièrement noyées dans l'eau dont la terre meuble s'imprègne, et dans l'un et l'autre cas les récoltes sont manquées.

Malheureusement les étés humides et les étés secs réunis ensemble sont plus nombreux que ceux qui tiennent le juste milieu entre ces deux extrêmes. Aussi, entendons-nous plus souvent le cultivateur se plaindre de sa récolte que s'en féliciter. Cependant on s'est contenté de se plaindre sans songer à prendre les moyens de diminuer autant que possible les inconvénients des mauvaises saisons. Les plaintes ne suffisent pas pour arriver au succès, il faut se remuer, il faut agir. Dans les saisons peu favorables les labours légers ne permettent pas aux plantes de prendre un accroissement considérable; dans les mêmes circonstances, les labours profonds ont un effet tout contraire. La connaissance de ces faits doit suffire, il nous semble, à faire proscrire les labours légers comme préparation principale de la terre.

Un troisième et encore très-important but du labourage, c'est de détruire les *mauvaises herbes*. La végétation des plantes nuisibles est naturelle à tout terrain; elle se produit partout même dans les sols les mieux soignés, les mieux entretenus. Cette végétation est un des plus grands soucis du cultivateur, et c'est à juste titre. En effet, les mauvaises herbes occupent un certain espace sur le terrain et se nourrissent aux dépens des matières fertilisantes contenues dans ce dernier. Tout l'espace que les mauvaises herbes emploient l'est au détriment des plantes utiles; par conséquent plus elles seront nombreuses, plus les récoltes seront diminuées. En second lieu, les plantes cultivées pour les besoins de l'homme végètent d'autant mieux qu'elles trouvent dans le sol où elles croissent une plus grande abondance de principes alimentaires. Mais si une partie de ces principes est enlevée pour servir au développement des mauvaises herbes, les plantes utiles en seront appauvries d'autant et leur végétation ne sera pas aussi vigoureuse que s'ils étaient seules sur le terrain.

Les mauvaises herbes diminuent donc le produit des plantes cultivées tant par la place qu'elles occupent que par les substances qu'elles absorbent. Il est alors de l'intérêt du cultivateur de les détruire avec un soin scrupuleux. Les labours opèrent cette destruction avec une perfection qui n'est atteinte par aucune autre façon. Les hersages, les scarifiages, les scarifiages en détruisent bien une certaine quantité; mais leur action est toujours plus faible que celle des labours. Il n'y a pas de mauvaises herbes qui puissent résister à l'action de la charrue. Le chiendent, les chardons sont pourtant des plantes bien vivaces et bien résistantes; cependant elles sont vaincues par la charrue et disparaissent assez rapidement.

Il est bien vrai que pour ces dernières plantes, il faut multiplier les labours, remuer souvent le terrain, mais il n'est

pas moins juste de dire que les labours seuls peuvent mener cette opération à bonne fin. Pour réussir dans ce cas-ci il faut tenir le sol dans un état complet d'ameublissement, le laisser reposer pendant quelque temps pour permettre aux plantes nuisibles de végéter, puis lorsque ces dernières ont atteint la hauteur d'un pouce, il faut les retourner de nouveau; en un mot les affaiblir et les anéantir par un bouleversement presque incessant. La série des opérations qu'on exécute alors porte le nom de *juchère*. En général trois labours, séparés chacun par un fort coup de herse ou de scarificateur, suffisent pour détruire complètement le chiendent le mieux enraciné.

Enfin, on laboure encore pour enfouir les engrais dans le sol et les mélanger avec la couche arable. Diverses considérations doivent ici être faites. D'abord, comme le fumier doit servir à nourrir les végétaux cultivés, il est d'absolue nécessité de le mettre dans toute cette épaisseur de terre où s'opèrent les phénomènes de la végétation et qu'occupent ordinairement les racines. Pour cela il faut que les labours aient une profondeur suffisante. Puis, ce fumier a des effets d'autant plus précieux sur le développement des plantes qu'il est mélangé plus intimement et plus complètement dans toute l'épaisseur de la couche arable. Ce que nous disons ici s'applique surtout aux céréales (grains) qui toutes sont des plantes délicates, ne réussissant bien que dans les terres qui peuvent leur offrir une nourriture préparée avec soin et mesure. Les navets, betteraves, patates ne sont pas aussi exigeantes sous ce rapport; c'est pour cela que les cultivateurs progressistes mettent une des plantes précédentes au le sol récemment engraisé, et lui font ensuite succéder une céréale dont le rendement est, sous ces circonstances, très élevé.

REVUE DE LA SEMAINE

A plusieurs reprises nous avons signalé à nos lecteurs, l'ardeur que la jeunesse catholique apportait à la formation des associations pieuses. En Canada, aux Etats-Unis, dans tous les pays de l'Europe où se trouvent quelques serviteurs de Jésus-Christ, on voit ces associations se multiplier comme par enchantement. Mais c'est surtout à Rome et dans les provinces soumises aux déprédations des agents de Victor-Emanuel que les Associations catholiques sont devenues nombreuses et plus zélées pour le bien.

La jeunesse catholique, suivant en cela les admirables conseils du Vénéré Pie IX, a compris que, pour s'opposer aux envahissements des suppôts de l'enfer, il lui fallait s'agglomérer, s'associer, former un tout compacte, un rempart infranchissable. *L'Union fait la force* s'est-elle dit. Unissons-nous donc, formons-nous en associations pieuses, afin de pouvoir lutter victorieusement contre les attaques répétées des impies. Aujourd'hui, la force immense des méchants produit de leur alliance, de leur embrigadement, et sous cette unité d'action surgit la ruine. L'union des bons produit les mêmes effets pour le bien et autant les associations impies ont de force dans l'attaque, autant les sociétés catholiques ont de puissance dans la résistance.

Pie IX connaît parfaitement tous les avantages que ces sociétés donnent à la jeunesse, il sait que si elle se propose des buts divers, les mêmes principes et les mêmes sentiments chrétiens les animent. Il est surtout convaincu que toutes professent pour l'Auguste Vicaire de Jésus-Christ un amour et un respect inaltérables. En conséquence, il encourage leur formation par ses approbations et par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Dernièrement, les Associations catholiques de Rome sont entendues pour se constituer en fédération sous le titre de *Federazione piana* en l'honneur du Pape actuel. A cette occasion, Pie IX honora les Associations d'un Bref qui fut lu publiquement le 25 de mars dernier, dans l'Eglise de St. André *de la Valle*, devant un auditoire composé d'au moins dix mille personnes. L'importance de ce document est immense et nous n'hésitons pas à le mettre au moins en partie sous les yeux de nos lecteurs. Nous en empruntons la traduction à l'*Echo de Rome*:

« Nous ne cessons de rendre les plus grandes actions de grâces à Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, Père de la miséricorde et Dieu de toute consolation, qui daigne, au milieu de tant d'amertumes et de graves tribulations dont Nous sommes accablé, alléger notre douleur en réveillant dans les cœurs de ces enfants l'esprit de piété et de prière, l'esprit de charité et de force, dont ils s'inspirent afin d'appliquer les remèdes nécessaires aux maux que nous apporte cette guerre acharnée que font les puissances des ténèbres à la religion catholique. . . .

Puis après avoir rapporté à Dieu la formation de toutes ces associations catholiques dont le but premier est de repousser et de ruiner les efforts du mal en mettant au jour les desseins ténébreux de l'impiété, Sa Sainteté continue :

« Déjà par Nos lettres, Nous avons plusieurs fois hautement recommandé toutes ces œuvres en signalant combien elles étaient louables par elles-mêmes et très-appropriées à ces temps calamiteux. Plusieurs fois aussi, Nous avons enrichi ces sociétés de grâces spirituelles et d'indulgences, afin qu'au milieu de ces lamentables renversements de toutes choses et de cette nuit d'erreurs elles excitassent de plus en plus leur zèle en vue du catholicisme et du salut éternel des âmes. Aujourd'hui Nous renouvelons spécialement ces recommandations et ces faveurs pour les sociétés établies dans cette ville et qui sont le témoignage le plus admirable de la piété du peuple romain, de sa foi et de son respect constant pour ce Siège apostolique. Déjà, avant que la grande ville de Rome, siège du bienheureux Pierre et capitale de tout l'univers catholique, eût été réduite par la force d'armées sacrilèges et par des manœuvres scélérates, à la condition malheureuse et lamentable où nous sommes, des sociétés avaient été instituées et fondées contre les embûches et les machinations des hommes impies, et dans le nombre, la pieuse *Société préservatrice de la lecture des mauvais livres et des mauvais journaux*, la *Société romaine de la Jeunesse catholique*, dite *cerce de Saint Pierre*. Après la prise de Rome, quand Nous avons été réduit sous la domination d'une puissance ennemie, et qu'on vit déborder le cloaque impur de l'impiété et de la perversité, alors la piété des habitants de Rome commença de resplendir plus largement. Aussi, non-seulement les sociétés susdites prirent un nouvel essor, mais il s'en fonda de nouvelles beaucoup plus étendues, soit pour propager les *intérêts catholiques*, soit pour *propager la pratique des bonnes œuvres*. . . .

« Nous ne pouvons Nous empêcher aussi de Nous féliciter très-vivement avec toutes ces pieuses sociétés de ce que, acceptant de bon cœur la proposition de la *Société promotrice des bonnes œuvres*, elles ont contracté entre elles une étroite alliance, de façon que, unies dans un même esprit par un lien de la paix et de la charité, et chacune considérant néanmoins son propre but, elles concourent toutes d'un commun accord et avec toutes leurs forces réunies à maintenir les droits de l'Eglise et à défendre ses libertés. Enchaînées plus étroitement par ce nœud, et pareilles aux premiers chrétiens qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, elles sont

plus vaillantes pour combattre, terribles comme une armée rangée en bataille, les efforts désespérés de l'ennemi. Aussi, à raison de la grande utilité que l'on peut se promettre, pour les fidèles et pour toute l'Eglise, de cette union de forces au milieu d'un si grand bouleversement des choses, Nous espérons dans le Seigneur que toutes les autres sociétés instituées partout en ces temps malheureux, et surtout en Italie, à dessein de prévenir et de renverser, selon leurs moyens, l'iniquité de ce siècle pervers, soit au moyen de prières assidues et d'une bonne et chrétienne éducation de la jeunesse, soit par les écrits ou par toute autre manière et toutes autres bonnes œuvres, Nous espérons que toutes ces sociétés marcheront ensemble dans la concorde des esprits et dans l'union des forces, et qu'elles se réuniront dans une même alliance avec les sociétés romaines pour combattre le bon combat du Seigneur.

" Enfin, par cette lettre, Nous exhortons et Nous prions instamment toutes ces pieuses sociétés, celles qui sont déjà entrées dans l'alliance, comme celles qui s'y adjoindront, et, en un mot, tous les fidèles, Nous les exhortons et Nous les prions d'avoir toujours les yeux fixés sur cette pierre du Saint-Siège, unique phare du salut, d'être soumis à son infaillible Magistère, et d'accorder leur soumission et leur respect aux évêques qui sont dans la grâce et dans la communion de ce même Siège apostolique. Qu'ils ne cherchent pas leurs avantages propres, mais ceux de Jésus-Christ, car ils ne doivent s'attacher qu'à une chose : c'est, avec un zèle ardent et une volonté énergique, de prendre les meilleurs moyens, afin que notre foi, qui a vaincu le monde, se conserve entière et inviolable, afin que les ténèbres de l'erreur soient dissipées, que l'audace des méchants qui combattent contre la religion de Jésus-Christ soit abattue, et enfin que l'Eglise catholique jouisse de son plein triomphe.

" Tenons pour assuré que ces sociétés, fermement unies de la sorte par les liens de la charité et de la piété, accompliront pleinement cette tâche. Espérons non moins fermement que le Seigneur Dieu se laissera toucher par les vœux, les larmes, les jeûnes, les aumônes et les prières de ses fils, et qu'il changera sa colère en miséricorde, en sorte que les impies soient forcés de confesser que les fidèles ont Dieu pour protecteur, et que par conséquent ils sont inviolables."

Cette confiance en la divine bonté, reparait dans tous les discours et les écrits du Souverain-Pontife. De son œil prophétique, il scrute l'avenir et voit arriver à grands pas les jours de la réparation et de la victoire du catholicisme sur l'impiété. A mesure que les signes précurseurs de ces jours s'accroissent, Pie IX, dans son inépuisable charité, multiplie les conseils et les avertissements, afin de maintenir les justes dans le droit sentier et d'y ramener autant que possible les tièdes et les méchants qui s'en sont éloignés.

L'Europe paraît tranquille à la surface, et M. Thiers, le président du gouvernement provisoire en France a pu dire : " personne ne songe à troubler la paix de l'Europe. " C'est un mot bien confiant que le bon M. Thiers vient de prononcer ; malheureusement les faits le démentent ; car enfin si personne ne songeait à troubler la paix, pourquoi donc ces armements formidables qui se font dans la plupart des pays européens ?

L'Autriche porte à 800,000 hommes son effectif militaire et réorganise son artillerie.

La Russie arme sur tous les points de son immense territoire ; elle travaille à rendre inexpugnables toutes ses places fortes, elle augmente son armée, la discipline sans relâche, perfectionne son artillerie, en un mot met ses forces sur le pied de guerre afin de parer à toutes les éventualités.

L'Angleterre, l'Italie, l'Espagne suivent la même ligne de conduite. Ces deux dernières contrées surtout veulent mettre leurs armées au niveau des progrès militaires actuels, et pour elles le système prussien est ce qu'il y a de plus parfait. Don Amédée, roi de toutes les Espagnes, suivant en cela l'exemple du gouvernement de son père en Italie, a appelé à son aide quelques officiers prussiens dans le but de réorganiser l'armée espagnole.

Il nous semble qu'en face de tous ces préparatifs, il est bien difficile de ne pas croire à quelque grand conflit prochain.

Le parlement fédéral siégeant à Ottawa, dans sa séance du 17 avril, s'occupait d'une question très-importante au point de vue des intérêts généraux de la Puissance. M. MacGill, député pour Hamilton proposait une motion demandant la formation d'un comité spécial chargé d'étudier l'état de l'industrie canadienne. Il prononça à ce sujet un excellent discours dans lequel il constata que depuis la guerre civile américaine notre industrie a pris un grand développement ; puis il ajouta que si nous voulons la voir prospérer, il faut la protéger, l'encourager afin de pouvoir procurer de l'ouvrage aux émigrants que nous cherchons à attirer dans notre pays. Il serait peu désirable, dit l'orateur, de faire venir d'habiles artisans d'Angleterre pour les envoyer défricher nos forêts. Ce serait inutilement que nous dépenserions de fortes sommes pour favoriser l'immigration quand nos propres nationaux sont forcés d'aller demander à l'étranger les moyens de gagner leur vie. Ce qu'il désire, c'est que le Gouvernement adopte des mesures applicables à toutes les provinces, et capables de rendre la population heureuse en lui donnant les moyens de gagner honnêtement sa subsistance par le travail.

Mais pendant ce discours M. MacGill attaqua trop violemment l'hon. M. Howe et il s'en suivit un débat dont l'utilité est très-contestable.

Le même jour dans le Sénat, l'hon. M. Sanborn a demandé la production de tous les documents relatifs à l'arbitrage entre Québec et Ontario, ce qui a été accordé.

Le 19, M. Mills introduisit à la Chambre des communes un bill pour abolir le double mandat ; ce bill subit sa première lecture. Puis une longue discussion s'engagea sur l'appropriation de \$45,000 pendant cinq années pour l'exploration géologique ; après quoi la motion fut adoptée. M. Blanchet demanda aussi au gouvernement si c'était son intention de fixer le terminus du chemin de fer intercolonial à Lévis avec un embranchement à St. Charles, comté de Bellechasse, par les paroisses de Beaumont et de St. Joseph. L'hon. M. Langevin répondit que le Gouvernement ne pouvait rien décider avant que l'Intercolonial ne fût terminé.

La séance de lundi, 22 avril, a été très-courte ; les communes se sont occupées exclusivement des affaires de routine. En réponse à une interpellation de M. Blanchet, l'hon. M. Tupper a répondu que le gouvernement fédéral avait l'intention de maintenir une force navale pour la protection des pêcheries, et que le gouvernement impérial avait également l'intention d'y coopérer.

En réponse à une interpellation, Sir F. Hincks a dit que le Gouvernement n'avait pas l'intention de proposer aucune taxe sur le grain, le sel, le charbon, etc.

M. Bodwell demande la production de tous les documents relatifs à l'entrée de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Édouard dans la confédération. Sir John McDonald répondit qu'aucun document n'existait à ce sujet, et que, malgré tous ses efforts, le Gouvernement n'avait pas réussi à amener l'annexion de ces provinces.

Sir John a également annoncé que le Gouvernement s'occuperait du Traité de Washington, aussitôt que le ministre des finances aura soumis son budget.

Le fait le plus intéressant de la séance du 23 a été le discours de M. Colby, de Stanstead, à propos de son bill abrogeant la loi de faillite de 1869. Dans ce discours, l'orateur démontre que la législation actuelle permet trop facilement la fraude, la fourberie et toutes les ruses inventées par les débiteurs malhonnêtes pour se tirer d'embaras ou s'enrichir aux dépens de leurs créanciers. Ce discours a produit une grande impression et tout le monde reconnaît qu'une loi sur la banqueroute est devenue nécessaire.

Emigration et Agriculture

Le fléau de l'émigration fait de grands ravages dans nos localités et les hommes les plus sincèrement dévoués à la conservation de la nationalité canadienne font des efforts surhumains pour l'arrêter avant qu'il ait transformé notre fertile contrée en un immense désert. Le clergé, comme dans toutes les circonstances où il y a du bien à faire, se montre ardent à l'œuvre. Jusqu'à présent si la population canadienne française a gardé son autoctonie, elle le doit à son incomparable clergé, et, aujourd'hui, il continue son œuvre patriotique en s'opposant de toutes ses forces à l'émigration.

Mgr de Rimouski a lancé un mandement où tous les malheurs de l'émigration sont relatés avec une sûreté de vue sans précédent. Poussé par sa charité, autant que par le plus pur patriotisme, le saint évêque fait voir que l'amour du luxe et des jouissances matérielles sont la principale cause du fléau et conjure ses ouailles de rester dans leur pays natal, où ils sont sûrs de garder leur foi et leur nationalité.

Le mot d'ordre est donné, il part de haut et aura un long et retentissant écho. Ste. Anne de la Pocatière, quoique ne faisant pas partie du diocèse de Rimouski, ne se laisse pas devancer par aucune autre paroisse. Le Révd. M. O. Paradis, curé, a commencé, dimanche dernier, une série d'instructions sur les malheurs de l'émigration, qu'il continuera les dimanches suivants. La parole ardente et convaincue du Révérend prédicateur aura, nous n'en doutons pas, les plus heureux résultats sur notre population.

À l'issue du service divin, le Révérend Monsieur fit aussi une lecture sur l'agriculture. Toute la population agricole de Ste. Anne en masse assista à cette conférence et l'écouta avec une attention qui prouve combien elle y prenait intérêt. Nous ne doutons pas que ces lectures, surtout si elles sont données régulièrement, ne produisent d'heureux effets sur le perfectionnement de l'agriculture dans notre localité. Cet acte de Monsieur le curé est digne des plus grands éloges, et nous l'en remercions cordialement.

Le potager

Parcourez la Province de Québec dans toute son étendue, parcourez le monde entier, partout où l'homme civilisé a établi sa demeure, vous trouverez un potager, un jardin, produisant des fruits, des légumes et des fleurs. La ménagère est exigeante pour son jardin et c'est à bon droit, car dans cette petite étendue de terrain qu'on lui a abandonnée pour les *herbes à la soupe*, elle sait tirer des produits trois fois, quatre fois plus abondants que dans la culture en plein champ.

Si, par hasard, il se rencontre une exploitation qui ne soit pas pourvue de jardin, la cuisine est bien incomplète et la soupe bien insipide. Un jardin est d'une nécessité abso-

lue pour toute famille qui veut se procurer à bon marché les nécessités de la vie.

Tous les terrains sont convenables à la confection d'un jardin. Les rochers mêmes peuvent, avec du travail, être transformés en excellents potagers. Cependant la création d'un potager est d'autant plus facile que le sol est de meilleure qualité. Dans un terrain très-sec, très-léger, très-graveleux, très-tenace ou très-calcaire, la formation d'un jardin est très-difficile, car alors on a à vaincre la nature mauvaise de la terre; mais cette difficulté peut être surmontée, avec de la persévérance, du travail, des engrais et des amendements convenables. L'amélioration du sol peut ici se faire avec une extrême facilité, puisque l'étendue sur laquelle on a à opérer est toujours très-restreinte. Néanmoins, il va sans dire que la formation d'un jardin sera d'autant moins coûteuse que le sol sera de meilleure qualité.

Parmi les plantes que l'on cultive dans un potager, quelques-unes ont une végétation très-rapide, d'autres croissent plus lentement, un certain nombre même exigent une somme de chaleur plus forte que celle que peut leur offrir notre climat. Souvent certaines plantes demandent d'être semées de bonne heure au printemps, avant même que la neige ne soit fondue, il fait alors bien froid et ces plantes, qui sont d'ordinaire très-délicates, périraient si l'on n'adoptait quelque moyen de leur fournir une chaleur que le soleil leur refuse. Enfin, on aime encore à trouver dans le potager des produits précoces pouvant diversifier l'ordinaire de la table, tels sont les petites raves, les concombres, les laitues (salades), etc. Dans ce dernier cas encore, on veut semer de bonne heure, ce qui oblige le jardinier ou la jardinière à créer une chaleur artificielle assez forte pour permettre aux plantes de résister aux plus grands froids qui peuvent arriver pendant le cours de leur végétation.

Pour obtenir cette chaleur artificielle nécessaire, on a recours à celle que produit le fumier en voie de décomposition. C'est un fait acquis à l'expérience que les matières fermentes cibles, que les fumiers, par exemple, et surtout le fumier de cheval, en se décomposant élèvent considérablement la température. Ce fait a paru si précieux aux yeux du jardinier qu'ils s'en servent de temps immémorial pour suppléer à l'insuffisance de la chaleur solaire.

Ils forment alors avec le fumier frais de cheval des foyers souterrains de chaleur auxquels ils donnent le nom de *couches chaudes*; l'art de construire ces couches et de les entretenir forme la base du *jardinage*.

On distingue deux espèces de *couches chaudes*: les *couches en plein air* et les *couches sourdes*.

Les *couches en plein air*, comme leur nom l'indique sont placées sur la surface du sol. Pour les construire, on fait un bâti en bois d'une largeur de cinq pieds environ, d'une longueur variable suivant l'importance du potager, et d'une hauteur de 30 à 36 pouces en avant et de 40 à 48 pouces en arrière. Ce bâti est posé sur la terre dans le sens de l'est à l'ouest, de manière que le soleil le frappe pendant la plus grande partie de la journée.

Dans l'intérieur de ce bâti on dépose avec soin du fumier frais. Celui de cheval doit être préféré à tout autre. Ce fumier est placé par lits régulièrement tassés avec les pieds dans toute la longueur de la couche. Le fumier est ensuite recouvert de deux à trois pouces de terreau, puis on l'abandonne à lui-même pendant cinq à six jours, pour le laisser s'échauffer et modérer son feu, de sorte qu'en plaçant la main dans l'intérieur de la couche, on puisse supporter la chaleur.

Alors, on recouvre le fumier avec un mélange de bonne

terre de jardin et de terreau de couche bien émiété. Ce mélange doit être disposé de manière que la surface soit sensiblement inclinée du nord au sud, en ayant soin d'élever le milieu de quatre bons pouces de plus que les bords; car pendant la fermentation du fumier, le milieu s'affaisse toujours plus que les bords.

L'épaisseur de la couche de fumier varie suivant la température. Si la couche est faite en mars, le fumier doit avoir 30 pouces d'épaisseur après avoir été piétiné. Pour les mois d'avril et mai 24 pouces suffisent. Le mélange de terre et de terreau qui recouvre le fumier doit avoir une épaisseur d'autant plus grande que les plantes qu'on y sèmera auront une racine plus longue. Les plantes à racines pivotantes demandent au moins six pouces de bonnes terres, car il ne faut pas que les racines atteignent le foyer de chaleur.

Quinze jours après la confection de la couche, la chaleur diminue sensiblement, et si la température l'exige il faut la ranimer en plaçant des réchauds. Cette opération consiste à placer tout autour de la couche du fumier frais et à le piétiner comme pour la couche principale. Les dimensions de ces réchauds sont de deux pieds de large sur autant de haut. L'influence des réchauds se fait sentir pendant près d'un mois, à la condition de les remanier quinze jours après leur confection.

Si les besoins de la culture exigent la confection de plusieurs couches chaudes, la distance entre chacune d'elle ne doit pas dépasser douze pouces: et, lors de l'addition des réchauds, on emplit cet espace de fumier frais.

Les couches sourdes diffèrent des précédentes, en ce qu'elles sont enfoncées dans le sol. Elles conservent bien mieux leur chaleur; mais elles réussissent dans les terrains humides, car l'humidité arrête la fermentation du fumier.

On le construit en creusant une tranchée d'un pied de profondeur sur sept de largeur. Dans cette tranchée, on place le fumier sur une largeur de cinq pieds; de sorte qu'il reste un espace libre d'un pied tout autour de la couche pour le cas où l'on aurait besoin de réchaud. D'ailleurs, tous les principes des couches en plein air sont applicables aux couches sourdes.

La terre provenant de l'excavation est impropre à la confection des couches, on rejette cette terre sur le bord de la tranchée et on l'y affermit pour empêcher les eaux extérieures de s'introduire dans la couche.

Abonnements payés depuis le 25 avril

M. le Grand-Vicaire C. O. Caron, Trois-Rivières.....	\$2.00
Révd. N. Bellenger, Deschambault.....	1.00
Révd. B. Bernier, St. Gilles.....	1.00
Révd. L. A. Bourret (2 abonnements) St. Isidore.....	2.00
Révd. L. M. Brassard, St. Roch de l'Acadian.....	2.00
Révd. J. A. Bureau, Ste. Agnès.....	1.00
Révd. J. B. Chartré, St. David de DeGuire.....	1.00
Révd. N. H. Constantin, N.-D. du Portage.....	50
Révd. L. Désilets, Cap de la Magdeleine.....	1.00
Révd. E. Dion, Ste. Hénédine.....	50
Révd. L. H. Dostie, Gentilly.....	1.00
Révd. Maxime Fortin, St. Aubert.....	1.00
Révd. Lucien Gagné, Collège de Ste. Anne.....	50
Révd. F. X. Guay, St. Epiphane.....	1.00
Révd. J. R. L. Hamelin, Hôpital-Général de Québec.....	1.00
Révd. N. H. Hébert, Kamouraska.....	1.00
Révd. J. B. Leclaire, Malmaison.....	1.00
Révd. D. M. Marcoux, Champlain.....	1.00
Révd. J. O. Normandin, Bonaventure.....	1.00

Révd. J. M. Rioux, Buckland.....	2.00
Révd. G. E. Sauvageau, Collège de Ste. Anne.....	1.00
Révd. J. Théoret, Ste. Julie de Verchères.....	1.00
Narcisse Gastonguay, eccl., Collège de Ste. Anne.....	50
Ephrem Allard, La Barre.....	1.00
Dmc E. Ballantyne, l'Islet.....	1.00
Dmc Thadée Beaulieu, Kamouraska.....	1.00
J. B. Béland, Ste. Agathe.....	1.00
Dmc André Blais, St. Pierre de Montmagny.....	1.00
J. P. Blais, Kamouraska.....	1.00
Capt. Anthime Bossé, Cap St. Ignace.....	1.00
James Campbell, Sherbrooke.....	50
Edmond Chagnon, St. Hyacinthe.....	50
Chs. M. De. Foy, N. P., Gentilly.....	1.00
Benjamin Dionne, Cacoua.....	1.00
Jean Dionne, St. Paschal.....	1.00
Nazaire Dionne, St. Gilles.....	1.00
Dr. F. Duquet, Rimouski.....	1.00
Louis Emond, St. Paschal.....	1.00
J. I. O. Filiatrault, Montréal.....	25
Ferdinand Filteau, Ste. Geneviève de Batiscan.....	1.00
F. X. Frenette, Malbaie.....	1.00
Solyme Gamache, Cap St. Ignace.....	1.00
J. B. Garen, St. Denis de Kamouraska.....	1.00
Louis Garen, Kamouraska.....	1.00
Joseph Lachance, Québec.....	1.00
C. A. Le May, Lotbinière.....	1.00
Chs. Le Tellier, Beaumont.....	1.00
A. McAvoy, Collège de Ste. Anne.....	1.00
Basile Michaud, Isle Verte.....	1.00
Antoine Nadeau, St. Isidore.....	1.00
N. McNeil, St. Paschal.....	1.00
Napoléon Robert, St. Michel Archange.....	1.00
A. B. Routhier, Kamouraska.....	1.00
Antoine Routhier, Ste. Foye.....	1.75
C. F. Roy, Ste. Anne de la Pocatière.....	1.00
Vital Têtu, Québec.....	1.00

Reçu depuis le 25 avril..... \$57.00

Prime pour les colons, No. 28.....\$2.58

" " No. 29..... 4.52

7.10

SOUSCRIPTIONS PARTICULIÈRES.

Révd. N. Bellenger, Deschambault.....	1.00
Ferdinand Filteau, Ste. Geneviève de Batiscan.....	1.00
Révd. J. R. L. Hamelin, Québec.....	1.00
Révd. D. M. Marcoux, Champlain.....	1.00
N. McNeil, St. Paschal.....	50
Un abonné.....	25
Un Curé.....	1.00
Un ami.....	10

Montant total en faveur des colons...\$12.95

Colonisation--Emigration

Suite.

Un citoyen de l'Etat de New-Hampshire suggère philosophiquement la plantation et la culture raisonnée de l'ébène à sucre, *acer-saccharinum*, et d'en faire des vergers. C'est un plan qui n'est pas nouveau; mais le produit serait toujours comparativement peu et trop éloigné pour porter les planteurs à y avoir recours. L'ébène croissant très lentement, le produit de cet arbre planté ne dédommagerait jamais assez le propriétaire de la privation du terrain couvert par ce verger, ni de la peine qu'il faudrait se donner pour le cultiver jusqu'au temps

ou les érables pourraient être entaillés pour l'écoulement de leur eau.

Mais les érables plantés en verger, en attendant le temps où ils pourraient être entaillés, c'est-à-dire, le temps où ils auraient atteint la grosseur d'au moins quinze pouces de diamètre, pourraient former de charmants bosquets. Ce serait toujours une grande jouissance, et il me semble que la proposition de notre philosophe mérite bien un essai pour cette fin au moins.

D'ailleurs, lorsqu'on a en vue de se donner le luxe d'un bosquet d'érables, il est préférable de le faire d'érables rouges. Ceux de cette espèce croissant généralement dans les lieux humides, sont bien plus précoces et leur feuillage est bien plus beau, mais leur eau est moins saccharine. Voici ce qu'en dit le savant Naturaliste Michaux :

« L'érable rouge est très-multiplié dans les Etats du centre et du sud de l'Amérique du Nord. Il croît dans les lieux humides et momentanément submergé. Dans de pareilles situations, il peut s'élever à plus de 25 mètres de haut.

« L'érable est le premier arbre qui annonce le retour du printemps par l'épanouissement de ses fleurs, qui a lieu du 10 au 15 avril; ses fleurs sont d'un beau rouge foncé et paraissent quinze jours avant les feuilles; aux fleurs succèdent des graines qui ont la même couleur et dont la maturité a lieu vers le premier de mai.

« L'érable offre de l'intérêt, lorsqu'il est arrivé à trente pieds de hauteur. Il est employé dans les arts. Comparé avec l'érable blanc, il a beaucoup plus de force. Le grain en est plus fin et plus serré. Il se tourne facilement et est susceptible de prendre un beau poli, ce qui lui donne une apparence soyeuse et comme lustrée.

« Avant que l'acajou fût devenu à la mode, les plus beaux meubles en Amérique étaient faits du bois de l'érable rouge, qui est aussi éclatant et aussi riche que celui du plus bel acajou. Les Français-Canadiens fabriquaient du sucre avec la sève de cet érable, mais il en faut le double de celle qu'on tire de l'érable à sucre.

« L'érable rouge prend de grandes proportions dans les marais dont le terrain est très-fertile. L'érable à sucre, au contraire, vient dans les terrains élevés. Il possède à un plus haut degré toutes les propriétés de l'érable rouge et mérite à tous égards la préférence.

« L'érable rouge se reproduit naturellement par semis, ses grosses graines ailées, mais pesantes, tombent près du pied et lèvent avec facilité. On ne saurait donc trop recommander la culture de l'érable à sucre et de l'érable rouge. La beauté de leur port, leur écorce lisse et blanchâtre, l'élégance et la grandeur de leurs feuilles doivent leur faire donner une bonne place dans les jardins paysagistes. »

Comme nous l'avons déjà fait observer, les arbres à bois dur prennent difficilement racine, croissent lentement et demandent constamment un soin qu'on ne saurait leur donner sur une grande échelle au degré où ils en ont besoin. Ce soin consisterait en tuteurs, en arrosages, quelquefois en sarclages au pied, et en clôtures solides et faites à l'épreuve des animaux domestiques.

Quelquefois, les herbes croissent avec abondance au pied des arbres plantés, et, outre qu'elles y occasionnent trop d'humidité et de fraîcheur, elles empêchent les rayons du soleil d'avoir leur influence sur leurs racines de manière à les disposer à absorber plus facilement les substances nutritives de la terre. C'est alors que, pour leur procurer le bénéfice de cette influence salubre et vivifiante, il faut sarcler au pied les arbres plantés, et quelquefois les autres, bien que plus forts et plus détachés.

Au lieu d'arbres plantés pour servir d'abri aux animaux domestiques, on pourrait leur en donner un au moyen de remises élevées en plein champ, couvertes simplement en planches brutes et ouvertes de tout côté, et, s'il y en avait deux et même trois par parc, ce serait mieux, surtout en les érigeant à grande distance l'une de l'autre. Il faudrait consacrer pour cette fin, un espace plus ou moins grand et en proportion du nombre d'animaux à abriter, et ils seraient sans doute heureux d'en profiter. En outre, ces remises, lors des pluies froides et

abondantes, en automne surtout, mettraient les animaux à même de s'y abriter pendant un certain temps. Ouvertes de tout côté, les animaux pourraient y entrer et en sortir sans gêne, et sans risque, les plus faibles, d'être foulés et battus par les forts. Ceux-ci ne pourraient donner que la chasse à d'autres qui seraient toujours à même de sortir par quelque côté.

Un moyen sûr, mais plus long, de faire une forêt artificielle, un terrain arbreux, serait de semer sur le terrain que l'on veut consacrer pour cette fin, la graine des arbres forestiers.

La graine de l'érable et celle du hêtre, du merisier, du plane ou platane (« la plaine ») du frêne, de l'orme, du tilleul ou bois blanc sont faciles à ramasser à leurs pieds avant d'être emportées par le vent. Les enfants sont ou peuvent être généralement très habiles à cela en saison convenable, c'est-à-dire, bientôt après leur chute. Ces graines doivent être soignées de suite à l'instar de ce qui se fait naturellement dans la forêt sauvage. (1)

Le fait est que la pratique de ces deux moyens réunis, c'est-à-dire la transplantation des jeunes arbres et la semence de la graine des vieux, serait une garantie de succès rapide et très-avantageux pour le propriétaire qui serait assez industriel et patient pour y avoir recours avec soin et constance; ses soins sont d'une pratique facile.

Dans l'espace de quelques jours, celui qui aurait recours à cette première pratique, pourrait arracher et planter simultanément, avec un peu d'aide, autant de centaines de jeunes arbres au milieu desquels il pourrait faire pendant l'été, une semence de graines des vieux arbres aussi abondante et régulière que possible. Il n'est pas nécessaire de couvrir de terre ces graines dont on peut faire une semence chaque année pendant plusieurs jours de suite, s'il y a lieu, mais en les semant par fosses ou par sillons, il serait utile de les couvrir d'environ un pouce de terre végétale. L'humus des terrains boisés, fournirait et des graines et la terre végétale dont il serait besoin.

C'est ainsi que, dans l'espace de quelques années, les propriétaires dont les terres sont dégarnies de bois, pourraient chacun se faire une petite forêt artificielle qui serait d'abord un ornement, un embellissement fort agréable, une jouissance délicieuse pendant la belle saison de l'été; puis, dans la suite, un établissement profitable dont les oiseaux du ciel seraient les premiers à tirer bon parti. Heureux et empressés de le faire, ils y construiraient volontiers leurs nids, et y élèveraient leurs charmantes petites familles. Ils les nourriraient infailliblement de la vermine avide des graines de céréales dans les champs voisins. La chasse et la consommation qu'ils en feraient, seraient déjà, pour les propriétaires, un bienfait considérable. — J. B. M. — (A continuer.)

NOTE. (1) Le terrain semé doit être inaccessible aux animaux domestiques, parce qu'ils le fouleraient trop et détruiraient ainsi les arbustes que, d'ailleurs, ils mangeraient avec avidité.

RECETTE

Procédé chinois pour la propagation des arbres

Les Chinois, au lieu de propager les arbres à fruits par semence ou à l'aide de la greffe, comme nous le pratiquons en Canada, ont adopté la manière suivante, que le docteur James-Howison a fait connaître en Angleterre :

Quand ils ont le sujet qu'ils veulent propager, ils passent au choix de ses branches, et s'arrêtent ordinairement à celles dont la perte défigurerait le moins l'arbre; autour de cette branche et aussi près du tronc que possible ils entortillent une corde en paille couverte de boue de vache, jusqu'à ce qu'ils aient formé un tampon ayant cinq à six fois le diamètre de la branche; c'est au centre de ce tampon que doivent se former les racines. Après cette opération, les chinois coupent l'écorce jusqu'au bois, immédiatement au-dessous du tampon, sur les deux tiers environ de la circonférence de la branche, puis ils suspendent à une branche supérieure au-dessus du centre du tampon un vase percé dans le fond d'un trou assez petit pour ne laisser tomber que goutte à goutte l'eau dont ils l'emplis-

ent; cette eau sert à humecter la branche et à la formation des racines. Trois semaines après, le vase décollant toujours, on coupe un tiers de l'écorce qui reste, et on agrandit la première incision de manière qu'elle pénètre plus avant dans le bois.

Au bout de vingt jours on refait absolument la même chose, et généralement, deux mois après le commencement du procédé, on voit les racines s'entrelacer à la surface du tampon, ce qui annonce qu'il est temps de séparer les branches du tronc; on scie à l'endroit de l'incision, afin de donner le moins d'ébranlement possible au tampon, qui est presque pourri, et on plante la branche comme un jeune arbre.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Hill Dessaint de St. Paschal, failli.
Une assemblée des créanciers sera tenue à ma résidence, St. Paschal, district de Kamouraska, le 15 MAI courant à DIX heures A. M., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Kamouraska, 30 avril 1872.

GEO. RICHARD,
Syndic.

GRAINES DE JARDINS A VENDRE

Le sousigné recevra, d'un des grainetiers le plus en renom de la Poissance, un assortiment varié de graines de jardins qui seront en vente à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes à partir du 4 mai, à Ste. Anne de la Pocatière.

FIRMIN H. PROULX

2 mai 1872.

ACTE DE LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de
JOSEPH DIONNE de St. Denis, et PIERRE DESSAINT, de St. Louis de Kamouraska, faisant commerce en société à St. Denis, dans le District de Kamouraska sous la raison sociale de "DIONNE et DESSAINT" Failli.

Le sousigné JOSEPH HAMEL de Québec a été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations entre mes mains à mon Bureau à Québec d'ici à un mois.
Québec, 19 avril 1872.

JOSEPH HAMEL,
Syndic.

MOULINS A COUDRE DE BANNER

Prix variant de \$5 à \$10, \$25, \$40 et \$60.

Chaque Cultivateur tant soit peu à l'aise devrait s'empressez d'acheter un des célèbres Moulins à Coudre de Banner, manufacturés par la Compagnie des Moulins à Coudre de Banner, à

SHERBROOKE, P. Q.,

à des conditions faciles, en payant une partie du prix comptant et la balance par paiements mensuels.

C'est le moulin à coudre le plus simple et le plus facile à mettre en opération. C'est aussi celui qui fait le moins de bruit de tous les moulins construits jusqu'à ce jour. Rien dans le mécanisme pour embarrasser les Dames.

Chaque famille devrait avoir le sien.

M. J. Belleau, marchand, a accepté l'agence à la Rivière-Ouelle pour la vente de ces moulins à coudre.

On peut aussi se procurer ces différents moulins à coudre, à Ste. Anne de la Pocatière, en s'adressant au Propriétaire de la Gazette des Campagnes.

S'adresser par lettre à JOHN RUTHVEN, agent-voyageur-général, à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata.

A VENDRE

4000 à 5000 Pommiers, Pruniers, Cerisiers, Poiriers et arbres d'ornements

Les pommiers sont des espèces suivantes: Baldwin, St. Laurent, Greening, King of Tompkins, Grise, Fameuse, Reine du Canada, Espion du Nord, Vingt-onces, Rougette dorée. Les Saules pleureurs sont recommandés pour leur beauté. Ils sont particulièrement adaptés pour planter sur les tombes.

Prix des Pommiers	1s. 3d.	pièce.
" " Poiriers	2s.	"
" " Pruniers	3s.	"
" " Cerisiers	3s.	"
" " Chênes Blancs	2s. 6d. à 7s. 6d.	"
" " Saules Pleureurs	5s. à 6s. 3d.	"
" " Peupliers argentés	1s. 6d.	"
" " Boules de Neige	1s. 3d.	"
" " Weijelia Rosea	2s. 6d.	"
" " Rosiers assortis	1s. 3d. à 2s. 6d.	"

Toute commande adressée au Soussigné d'ici au 10 de Mai sera remplie avec attention.

Les arbres seront livrables du 15 au 20 de Mai au dépôt de St. Roch des Aulnaies, et seront payables alors.

AUGUSTE DUPUIS,
St. Roch, Village des Aulnaies.
Pr. de Québec.

TERRE A VENDRE

Le sousigné nous prie d'annoncer qu'il vendra une magnifique terre, avec bâtisses, animaux, instruments d'agriculture, etc.

Elle est située au Détour du Lac Témiscouata, sur un site le plus pittoresque, au bord même du lac. Cette propriété peut à juste titre être appelée une ferme-modèle. Ceux qui auraient intention de devenir propriétaires d'une exploitation agricole qui ne la cède en rien, en fait d'amélioration, ne devraient pas retarder à s'adresser directement au sousigné pour connaître les conditions de vente.

EDMOND TÉTU,
Détour du Lac Témiscouata.

ASSUREZ-VOUS

LA "CITOYENNE" DE MONTREAL

Compagnie d'Assurance sur la vie, contre les accidents et contre le feu, etc., etc.

Président, Sir Hugh Allan; Gérant, Ed. Stark, écr.

Jos. G. PELLETIER, N. P.

4 avril 1872.

Agent à Kamouraska

CHAMBRE PROVINCIALE DES NOTAIRES

AVIS est, par les présentes, donné que mercredi, le premier mai prochain, à 11 heures A. M., il y aura à Québec, dans une des salles de l'Université Laval, une assemblée des membres de la Chambre Provinciale des Notaires, et qu'alors Philippe Beaulieu, de Kamouraska, clerc-notaire, se présentera devant la dite Chambre pour être admis à la pratique du Notariat.

Québec 5 avril 1872.

J. B. DELAGE,
S. C. P. No. 2

APPRENTIS DEMANDÉS

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme apprentis-typographes, en s'adressant au sousigné Editeur-Propriétaire de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière.—FIRMIN H. PROULX.